



Le Saint-Siège

***DISCOURS DU PAPE PIEXII
AUX PARTICIPANTS AU PREMIER CONGRÈS MONDIAL
DE L'APOSTOLAT DES LAÏCS****

Dimanche 14 octobre 1951

De quelle consolation et de quelle joie déborde Notre cœur au spectacle de votre imposante assemblée, où Nous vous voyons réunis sous Nos yeux, vous Nos Vénérables frères dans l'épiscopat, et vous aussi, chers fils et chères filles, accourus de tous les continents et de toutes les régions au centre de l'Église, pour y célébrer ce Congrès mondial sur l'apostolat des laïcs. Vous en avez étudié la nature et l'objet, vous en avez considéré l'état présent et vous avez médité sur les importants devoirs qui lui incombent en prévision de l'avenir. Ce furent pour vous jours de prière instante, de sérieux examen de conscience, d'échanges de vues et d'expériences. Pour conclure, vous êtes venus renouveler l'expression de votre foi, de votre dévouement, de votre fidélité au Vicaire de Jésus Christ et le prier de féconder par sa bénédiction vos résolutions et votre activité.

Bien souvent, au cours de Notre pontificat, Nous avons parlé, dans des circonstances et sous des aspects fort variés, de cet apostolat des laïcs, dans Nos messages à tous les fidèles ou en Nous adressant à l'Action catholique, aux congrégations mariales, aux ouvriers et aux ouvrières, aux enseignants et aux enseignantes, aux médecins et aux juristes, et aussi aux milieux spécifiquement féminins, pour insister sur leurs devoirs actuels même dans la vie publique, et à d'autres encore. Ce furent pour Nous autant d'occasions de traiter, incidemment ou expressément de questions, qui on trouvé, cette semaine, leur place toute marquée à votre ordre du jour.

Cette fois, en présence d'une élite aussi nombreuse de prêtres et de fidèles, tous très justement conscients de leur responsabilité dans ou envers cet apostolat, Nous voudrions, d'un mot très bref, « situer » sa place et son rôle d'aujourd'hui à la lumière de l'histoire passée de l'Église. Il n'en a jamais été absent ; il serait intéressant et instructif de suivre son évolution au cours des temps écoulés.

On se plaît souvent à dire que, durant les quatre derniers siècles, l'Église a été exclusivement «

cléricale », par réaction contre la crise, qui au seizième siècle avait prétendu parvenir à l'abolition pure et simple de la hiérarchie et, là-dessus, on insinue qu'il est temps pour elle d'élargir ses cadres.

Pareil jugement est tellement loin de la réalité que c'est précisément depuis le saint Concile de Trente que le laïcat a pris rang et a progressé dans l'activité apostolique. La chose est facile à constater ; il suffit de se souvenir de deux faits historiques patents entre bien d'autres : les congrégations mariales d'hommes exerçant activement l'apostolat des laïcs dans tous les domaines de la vie publique, l'introduction progressive de la femme dans l'apostolat moderne. Et il convient, sur ce point, de rappeler deux grandes figures de l'histoire catholique : l'une celle de Marie Ward, cette femme incomparable que, aux heures les plus sombres et les plus sanglantes, l'Angleterre catholique donna à l'Église ; l'autre, celle de saint Vincent de Paul, incontestablement au premier plan parmi les fondateurs et les promoteurs des œuvres de la charité catholique.

Il ne faudrait pas non plus laisser passer inaperçue, ni sans en reconnaître la bienfaisante influence, l'étroite union qui, jusqu'à la révolution française, mettait en relations mutuelles, dans le monde catholique, les deux autorités établies par Dieu : l'Église et l'État. L'intimité de leurs rapports sur le terrain commun de la vie publique, créait — en général — comme une atmosphère d'esprit chrétien, qui dispensait en bonne part du travail délicat, auquel doivent, aujourd'hui, s'atteler les prêtres et les laïcs pour procurer la sauvegarde et la valeur pratique de la foi.

À la fin du dix-huitième siècle, un facteur nouveau entre en jeu. D'une part, la Constitution des États-Unis de l'Amérique du Nord — qui prenaient un développement extraordinairement rapide et où l'Église devait bientôt croître considérablement en vie et en vigueur —, et, d'autre part, la révolution française, avec ses conséquences aussi bien en Europe que outre-mer, aboutissaient à détacher l'Église de l'État. Sans s'effectuer partout en même temps ni au même degré, ce détachement eut partout pour suite logique de laisser l'Église pourvoir par ses propres moyens à assurer son action, l'accomplissement de sa mission, la défense de ses droits et de sa liberté. Ce fut l'origine de ce que l'on appelle les mouvements catholiques, qui, sous la conduite de prêtres et de laïques, entraînent, forts de leurs effectifs compacts et de leur sincère fidélité, la grande masse des croyants au combat et à la victoire. N'est-ce pas là, déjà, une initiation et une introduction des laïcs à l'apostolat ?

En cette solennelle occurrence, Nous Nous faisons un bien doux devoir d'adresser une parole de reconnaissance à tous ceux, prêtres et fidèles, hommes et femmes, qui se sont engagés dans ces mouvements pour la cause de Dieu et de l'Église et dont les noms méritent d'être cités partout avec honneur.

Ils ont peiné, combattu, unissant de leur mieux leurs efforts trop dispersés. Les temps n'étaient pas mûrs encore pour un congrès tel que celui que vous venez de tenir. Comment donc sont-ils venus à maturation au cours de ce demi-siècle ? Vous le savez, à un rythme de plus en plus

accélééré, la faille qui, depuis longtemps avait séparé les esprits et les cœurs en deux partis, pour ou contre Dieu, l'Église, la religion, s'est élargie, approfondie; elle a dessiné, peut-être pas partout avec une égale netteté, une frontière au sein même des peuples et des familles.

Il y a bien, c'est vrai, toute une tourbe confuse de tièdes, irrésolus et flottants, pour qui la religion est peut-être encore quelque chose, mais quelque chose de bien vague, sans nulle portée sur leur vie. Cette tourbe amorphe peut, l'expérience l'enseigne, se voir, un jour ou l'autre, à l'improviste, mise en demeure de prendre une décision.

Quant à l'Église, elle a, vis-à-vis de tous, une triple mission à remplir : hausser les croyants fervents au niveau des exigences du temps présent ; introduire ceux, qui s'attardent sur le seuil, dans la chaude et salutaire intimité du foyer ; ramener ceux qui se sont éloignés de la religion, et qu'elle ne peut pourtant pas abandonner à leur misérable sort. Belle tâche pour l'Église, mais rendue bien difficile du fait que, si, dans son ensemble, elle s'est fort accrue, son clergé toutefois n'a pas augmenté en proportion. Or, le clergé a besoin de se réserver avant tout pour l'exercice de son ministère proprement sacerdotal, où personne ne peut le suppléer.

Un appoint, fourni par des laïcs à l'apostolat, est donc d'une nécessité indispensable. Qu'il soit d'une précieuse valeur, l'expérience de la fraternité d'armes ou de captivité ou d'autres épreuves de la guerre est là pour en témoigner. Elle atteste, surtout en matière de religion, l'influence profonde et efficace des compagnons de profession, de condition, de vie. Ces facteurs et bien d'autres, dus aux circonstances de lieux et de personnes, ont fait ouvrir plus larges les portes à la collaboration des laïques dans l'apostolat de l'Église.

L'abondance des suggestions et des expériences échangées au cours de votre congrès, comme aussi ce que Nous avons dit dans les occasions déjà mentionnées, Nous dispensent d'entrer en plus amples détails sur l'apostolat actuel des laïcs. Nous Nous contenterons donc de vous exposer quelques considérations qui peuvent jeter un peu plus de lumière sur l'un ou l'autre des problèmes qui se posent.

1. Tous les fidèles, sans exception, sont membres du corps mystique de Jésus Christ. Il s'ensuit que la loi de nature et, plus pressante encore, la loi du Christ, leur fait une obligation de donner le bon exemple d'une vie vraiment chrétienne : « *Christi bonus odor sumus Deo in iis qui salvi fiunt, et in iis qui pereunt* » : « Nous sommes pour Dieu la bonne odeur du Christ parmi ceux qui sont sauvés et parmi ceux qui se perdent » (2 Co 2, 15). Tous aussi sont engagés, et aujourd'hui toujours davantage, à penser, dans la prière et le sacrifice, non seulement à leurs nécessités privées, mais encore aux grandes intentions du règne de Dieu dans le monde, selon l'esprit du « *Pater noster* », que Jésus Christ lui-même a enseigné.

Peut-on affirmer que tous sont également appelés à l'apostolat dans la stricte acception du terme ? Dieu n'en a donné à tous ni la possibilité, ni les aptitudes. On ne peut exiger que se charge

d'œuvres de cet apostolat l'épouse, la mère, qui élève chrétiennement ses enfants, et qui doit en outre prendre du travail à domicile pour aider son mari à nourrir les siens. La vocation d'apôtres ne s'adresse donc pas à tous.

Assurément, il est malaisé de tracer avec précision la ligne de démarcation, à partir de laquelle commence l'apostolat des laïcs proprement dit. Faut-il, par exemple, y faire entrer : l'éducation donnée soit par la mère de famille, soit par des instituteurs et institutrices saintement zélés dans la pratique de leur profession pédagogique ; ou bien la conduite du médecin réputé et franchement catholique, dont la conscience ne transige jamais quand la loi naturelle et divine est en jeu, et qui milite de toutes ses forces en faveur de la dignité chrétienne des époux, des droits sacrés de leur progéniture ; ou encore l'action d'un homme d'État catholique pour une large politique de l'habitation en faveur des moins fortunés ?

Beaucoup inclineraient vers la négative, ne voyant en tout cela que le simple accomplissement, fort louable, mais obligatoire, du devoir d'état.

Nous savons pourtant la puissante et irremplaçable valeur, pour le bien des âmes, de ce simple accomplissement du devoir d'état par des millions et des millions de fidèles consciencieux et exemplaires.

L'apostolat des laïcs, au sens propre, est sans doute en grande partie organisé dans l'Action catholique et dans d'autres institutions d'activité apostolique approuvées par l'Église ; mais, en dehors de celles-ci, il peut y avoir et il y a des apôtres laïques, hommes et femmes, qui regardent le bien à faire, les possibilités et les moyens de le faire ; et ils le font, uniquement soucieux de gagner des âmes à la vérité et à la grâce. Nous pensons aussi à tant de laïcs excellents, qui, dans les régions où l'Église est persécutée comme elle l'était aux premiers siècles du christianisme, suppléant de leur mieux les prêtres emprisonnés, au péril même de leur vie, enseignent autour d'eux la doctrine chrétienne, instruisent de la vie religieuse et de la juste manière de penser catholique, amènent à la fréquentation des sacrements et à la pratique des dévotions, spécialement de la dévotion eucharistique. Vous les voyez à l'œuvre tous ces laïcs ; ne vous inquiétez pas de demander à quelle organisation ils appartiennent ; admirez plutôt et reconnaissez de bon cœur le bien qu'ils font.

Loin de Nous la pensée de déprécier l'organisation ou de sous-estimer sa valeur comme facteur d'apostolat. Nous l'estimons, au contraire, très fort, surtout dans un monde où les adversaires de l'Église fondent sur elle avec la masse compacte de leurs organisations. Mais elle ne doit pas conduire à un exclusivisme mesquin, à ce que l'Apôtre appelait « *esplorare libertatem* » : « épier la liberté » (Ga 2, 4). Dans le cadre de votre organisation, laissez à chacun grande latitude pour déployer ses qualités et dons personnels en tout ce qui peut servir au bien et à l'édification : « *in bonum et aedificationem* » (Rm 15, 2), et réjouissez-vous quand, hors de vos rangs, vous en voyez d'autres, « conduits par l'esprit de Dieu » (Ga 5, 18), gagner leurs frères au Christ.

2. Le clergé et les laïcs dans l'apostolat. Il va de soi que l'apostolat des laïcs est subordonné à la hiérarchie ecclésiastique. Celle-ci est d'institution divine. Il ne peut donc être indépendant vis-à-vis d'elle. Penser autrement serait saper par la base le mur sur lequel le Christ lui-même a bâti son Église.

Cela posé, il serait encore erroné de croire que, dans le ressort du diocèse, la structure traditionnelle de l'Église ou sa forme actuelle placent essentiellement l'apostolat des laïcs en une ligne parallèle à l'apostolat hiérarchique, de sorte que l'évêque même ne puisse soumettre au curé l'apostolat paroissial des laïcs. Il le peut et il peut poser en règle que les œuvres de l'apostolat des laïcs destinées à la paroisse même soient sous l'autorité du curé. L'évêque a constitué celui-ci pasteur de toute la paroisse, et il est, comme tel, responsable du salut de toutes ses ouailles.

Qu'il puisse y avoir, d'autre part, des œuvres d'apostolat des laïcs extra paroissiales et même extra diocésaines, — Nous dirions plus volontiers supra paroissiales et supra diocésaines selon que le bien commun de l'Église le demande, c'est également vrai et il n'est pas nécessaire de le répéter.

Dans Notre allocution du 3 mai dernier à l'Action catholique Italienne (n. 6). Nous avons laissé entendre que la dépendance de l'apostolat des laïcs à l'égard de la hiérarchie admet des degrés. Cette dépendance est la plus étroite pour l'Action catholique. Celle-ci représente en effet l'apostolat des laïcs officiel. Elle est un instrument entre les mains de la hiérarchie, elle doit être comme la prolongement de son bras, elle est de ce fait soumise par nature à la direction du supérieur ecclésiastique. D'autres œuvres d'apostolat des laïcs, organisées ou non, peuvent être laissées davantage à leur libre initiative, avec la latitude que demanderaient les buts à atteindre. Il va de soi que, en tout cas, l'initiative des laïcs, dans l'exercice de l'apostolat, doit se tenir toujours dans les limites de l'orthodoxie et ne pas s'opposer aux légitimes prescriptions des autorités ecclésiastiques compétentes.

Quand Nous comparons l'apôtre laïque, ou plus exactement le fidèle d'Action catholique, à un instrument aux mains de la hiérarchie, selon l'expression devenue courante, Nous entendons la comparaison en ce sens que les supérieurs ecclésiastiques usent de lui à la manière dont le Créateur et Seigneur use des créatures raisonnables comme instruments, comme causes secondes, « avec une douceur pleine d'égards » (Sg 12, 18). Qu'ils en usent donc, avec la conscience de leur grave responsabilité, les encourageant, leur suggérant des initiatives et accueillant de bon cœur celles qui seraient proposées par eux, et selon l'opportunité les approuvant avec largeur de vue. Dans les batailles décisives, c'est parfois du front que partent les plus heureuses initiatives. L'histoire de l'Église en offre d'assez nombreux exemples.

D'une manière générale, dans le travail apostolique, il est à désirer que la plus cordiale entente règne entre prêtres et laïcs. L'apostolat des uns n'est pas une concurrence à celui des autres. Même, à vrai dire, l'expression « émancipation des laïcs », entendue çà et là, ne Nous plaît guère.

Elle rend un son un peu déplaisant; elle est, d'ailleurs, historiquement inexacte. Étaient-ils donc des enfants, des mineurs et avaient-ils besoin d'attendre leur émancipation, ces grands *condottieri*, auxquels Nous faisons allusion en parlant du mouvement catholique des cent-cinquante dernières années ? Du reste, dans le royaume de la grâce, tous sont regardés comme adultes. Et c'est cela qui compte.

L'appel au concours des laïcs n'est pas dû à la défaillance ou à l'échec du clergé en face de sa tâche présente. Qu'il y ait des défaillances individuelles, c'est l'inévitable misère de la nature humaine, et l'on en rencontre de part et d'autre. Mais, à parler en général, le prêtre a d'aussi bons yeux que le laïc pour discerner les signes du temps et il n'a pas l'oreille moins sensible à l'auscultation du cœur humain. Le laïc est appelé à l'apostolat comme collaborateur du prêtre, souvent collaborateur très précieux, et même nécessaire à raison de la pénurie de clergé, trop peu nombreux, disions-Nous, pour être en mesure de satisfaire, lui seul, à sa mission.

3. Nous ne pouvons terminer, chers fils et chères filles, sans rappeler le travail pratique, que l'apostolat des laïcs a accompli et accomplit à travers le monde entier dans tous les domaines de la vie humaine individuelle et sociale, travail dont vous avez entre vous confronté et discuté les résultats et les expériences en ces journées : apostolat au service du mariage chrétien, de la famille, de l'enfant, de l'éducation et de l'école, pour les jeunes gens et les jeunes filles ; apostolat de charité et d'assistance sous ses aspects aujourd'hui innombrables ; apostolat pour une amélioration pratique des désordres sociaux et de la misère ; apostolat dans les missions, ou en faveur des émigrants et des immigrants ; apostolat dans le domaine de la vie intellectuelle et culturelle ; apostolat du jeu et du sport ; enfin, et ce n'est pas la moindre, apostolat de l'opinion publique.

Nous recommandons et Nous louons vos efforts et vos travaux, et par dessus tout la vigueur de la bonne volonté et du zèle apostolique, que vous portez en vous, que vous avez spontanément manifestés au cours du congrès même, et qui, telles de puissantes sources d'eaux vivifiantes, ont rendu fécondes ses délibérations.

Nous vous félicitons de votre résistance à cette tendance néfaste, qui règne même chez des catholiques, et qui voudrait confiner l'Église dans les questions dites « purement religieuses » : ce n'est pas qu'on se mette en peine de savoir au juste ce qu'on entend par là : pourvu qu'elle se terre dans le sanctuaire et la sacristie, et qu'elle laisse paresseusement l'humanité se débattre au dehors dans sa détresse et ses nécessités, on ne lui demande pas davantage.

Il n'est que trop vrai: en certains pays, elle est contrainte de se cloîtrer ainsi : même en ce cas, entre les quatre murs du temple, elle doit encore faire de son mieux le peu qui lui reste possible. Elle ne s'y retire pas spontanément ni volontairement.

Nécessairement et continuellement, la vie humaine, privée et sociale, se trouve en contact avec la

loi et l'esprit du Christ. Il en résulte, par la force des choses, une compénétration réciproque de l'apostolat religieux et de l'action politique. Politique, au sens relevé du mot, ne veut pas dire autre chose que collaboration au bien de la Cité, *πόλις*. Mais ce bien de la Cité s'étend fort au large et, par suite, c'est sur le terrain politique que se débattent et se dictent aussi les lois de la plus haute portée, comme celles qui concernent le mariage, la famille, l'enfant, l'école, pour Nous borner à ces exemples. Ne sont-ce pas là des questions qui intéressent au premier chef la religion ? Peuvent-elles laisser indifférent, apathique, un apôtre ? Nous avons dans l'allocution citée plus haut (3 mai 1951, n. 5) tracé la limite entre action catholique et action politique. L'action catholique ne doit pas entrer en lice dans la politique de parti. Mais, comme Nous le disions aussi aux membres de la Conférence Olivaint, « autant il est louable de se tenir au dessus des querelles contingentes qui enveniment les luttes des partis, ... autant il serait blâmable de laisser le champ libre, pour diriger les affaires de l'Etat, aux indignes ou aux incapables » (*Disc. 28 mars 1948*). Jusqu'à quel point l'apôtre peut-il et doit-il se tenir à distance de cette limite ? Il est difficile de formuler sur ce point une règle uniforme pour tous. Les circonstances, la mentalité ne sont pas les mêmes partout.

Nous agréons vos résolutions avec plaisir ; elles expriment votre ferme bonne volonté de vous tendre la main les uns aux autres par-dessus les frontières nationales, pour arriver pratiquement à une pleine et efficace collaboration dans la charité universelle. S'il est une puissance au monde capable de renverser les mesquines barrières de préjugés et de partis pris, et de disposer les âmes à une franche réconciliation et à une fraternelle union entre les peuples, c'est bien l'Église catholique. Vous pouvez vous en réjouir avec fierté. À vous d'y contribuer de toutes vos forces.

Pourrions-Nous donner à votre congrès une meilleure conclusion qu'en vous redisant les admirables paroles de l'Apôtre des nations : « Du reste, mes frères, soyez dans la joie, rendez-vous parfaits, encouragez-vous les uns les autres, ayez un même sentiment, vivez en paix, et le Dieu d'amour et de paix sera avec vous » (2 Co 13, 11) ? Et lorsque l'Apôtre conclut : « Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communication du Saint-Esprit soient avec vous tous » (ib. v. 13), il exprime cela même que toute votre action cherche à porter aux hommes. Que ce don remplisse aussi vos propres âmes et vos cœurs.

Que ce soit Notre souhait final ! Dieu veuille l'exaucer et vous combler, vous et tout l'univers catholique des ses meilleures grâces, en gage desquelles Nous vous donnons, dans toute l'effusion de Notre cœur, Notre Bénédiction apostolique.

* *Discours et messages-radio de S.S. Pie XII, XIII,*

Treizième année de Pontificat, 2 mars 1951 - 1er mars 1952, pp. 293-301

Typographie Polyglotte Vaticane

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana